



**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2023-164

Objet : Signature d'un acte modificatif n°1 au marché public n°22AS02 « fourniture et livraison de couches pédiatriques – multi-accueils » pour le service petite enfance de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, L.2194-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2022-19 en date du 14 septembre 2022, actant de la décision d'attribution et de la signature du marché public n° 22AS02 avec la société LABORATOIRE RIVADIS pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT (hors révision de prix) sur la durée du contrat, conclu pour une première période d'une année à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2023 et reconductible tacitement trois fois par période de 1 an,

Considérant que les dénominations des parties n'ont pas été précisées dans l'acte ayant formalisé le marché public,

DECIDE de signer un acte modificatif au marché public, ayant pour objet d'acter la dénomination des parties en ajoutant un paragraphe à l'article 2 « OBJET DE LA CONSULTATION » du cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

PRECISE que ledit acte modificatif prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'au terme du marché public.

Fait à Sceaux, le 14 juin 2023



Philippe Laurent

Philippe LAURENT